

La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

RÉGIME BADINGUEUSARD

Tunis, le 4 Octobre 1900

Régime Badingueusard

Par suite de la suppression de l'indemnité de dix mille francs qui lui était annuellement allouée par le gouvernement, la caisse de la Chambre d'Agriculture se trouve plus à sec qu'un oued tunisien.

Elle n'a pu par conséquent faire face à ses dépenses courantes, pas plus que payer le local qu'elle occupe.

Le propriétaire de l'immeuble a attendu tant qu'il a pu, mais à la fin, sa patience s'est lassée, il s'est décidé à agir pour rentrer dans les loyers qui lui sont dûs.

La Chambre d'Agriculture qui avait demandé des attermolements espérant que le gouvernement interviendrait, ne voyant toujours rien venir et n'ayant plus un maravédis disponible a fini par lui dire de faire ce que bon lui semblerait.

Aussi, dans quelques jours, la population ahurie assistera à ce spectacle peu ordinaire de la vente par « autorité de justice » des meubles de la Chambre d'Agriculture pour non paiement de ses loyers échus ou à échoir.

Est-il possible qu'après trente années de république, un salarié de celle-ci puisse, à sa guise, supprimer l'existence légale d'un corps élu en lui coupant les vivres parce que ces élus de la population n'auront pas voulu se plier à ses fantaisies, auront manifesté le mécontentement de tous par une manifestation qui les honore ?

Nous voudrions pouvoir répondre par la négative, malheureusement les faits sont là, probants, qui parlent d'eux-mêmes.

Oui, un simple salarié, même sous un ministère dit de défense républicaine, peut méconnaître les plus élémentaires notions d'un régime qui nous est cher et employer des moyens fort en honneur au temps de Badinguet mais qui jurent sous une république.

M. Delcassé est cependant au courant de la chose.

Mais ce qu'il doit sûrement ignorer c'est que la Chambre d'Agriculture est acculée à la saisie et à la vente de ses meubles en place publique.

Ah ! nous savons bien que M. Millet n'a pas précisément à se féliciter des rapports qu'il est obligé d'entretenir avec ce corps élu, qu'il dissoudrait s'il ne craignait d'en être empêché par son chef le ministre des affaires étrangères !

Mais est-ce là une raison suffisante pour couper un crédit bel et bien alloué sur la foi duquel la Chambre d'Agriculture a contracté des engagements, passé un bail ?

Nous ne le pensons pas et tout le monde sera de notre avis.

Si la Chambre d'Agriculture le voulait, elle pourrait, lorsque l'huissier viendra pour instrumenter, s'opposer à la saisie et demander à aller en référé où elle exposerait au magistrat chargé de l'audience que le gouvernement est responsable en l'occurrence car la Chambre d'Agriculture avait passé le bail avant l'arbitraire décision résidentielle.

Ce serait le cas, ou jamais, de connaître l'indépendance du magistrat, reflet bien certain des sentiments de ses collègues.

Mais l'effet de toute cette procédure serait assurément moins considérable que la vente en place publique du mobilier de la Chambre d'Agriculture.

Si nous avons un modeste conseil à lui donner, c'est de se laisser saisir et vendre comme le dernier des misérables.

Nous avons déjà mis au courant un député ministériel de nos amis qui, très certainement, montera à la tribune de la Chambre pour dénoncer à la face du monde comment on traite un corps élu en Tunisie sous la troisième République !

Em. LACROIX.

Nous connaissons la détermination bien arrêtée de M. Spire de quitter Tunis pour des motifs qu'il

nous est impossible d'étaler publiquement sans risquer la police correctionnelle où la preuve des faits n'est pas admise comme en France.

Devant la résolution irrévocable de notre procureur et les arguments qu'il fit valoir au ministre de la justice on a fait droit à sa demande.

Si d'un côté, nous nous réjouissons avec lui du changement qu'il va obtenir de l'autre côté ce n'est pas sans regrets que nous le verrons quitter Tunis.

Cependant M. Spire n'a pas toujours été très bienveillant pour nous, il a même usé de rigueurs que n'aurait pas osé exercer un procureur moins bien disposé pour nous, mais on connaît le proverbe : qui aime bien, châtie bien, aussi nous ne lui en gardâmes pas rancune.

Le bruit a couru, à Paris, que le rapporteur du budget des Colonies, l'honorable M. Le Myre de Vilers, avait proposé à la Commission la suppression du crédit affecté à l'Office Colonial en raison de ses résultats assez négatifs.

Nous nous demandons s'il ne se trouvera pas un membre de la Conférence Consultative pour demander la suppression du délégué de la Tunisie au dit Office.

Pendant les quatre années qu'a duré la mission de M. Tridon c'est à peine si deux douzaines de français ont suivi ses conseils et sont venus augmenter le nombre déjà assez élevé des malheureux égarés en Tunisie, ce qui porte à mille francs par tête chaque colon.

A ce prix ce n'est pas la peine d'entretenir à Paris un fonctionnaire parfaitement inutile, d'autant plus qu'on peut tout aussi bien faire la même besogne à Tunis.

Démasqués !

On se souvient qu'au moment de la mort du roi Humbert, nous nous élevâmes en termes indignés contre cette explosion de douleur feinte de la part de nos compatriotes que nous qualifiâmes de larmes de crocodile.

La Dépêche dans son rôle gouvernemental, nous prit à partie, l'Union également, cela va sans dire.

Nous ripostâmes de notre mieux en faisant valoir nos « arguments ». L'incident fut déclaré clos, chacun gardant ses batteries.

Voilà aujourd'hui moins de deux mois de cela et les événements viennent nous donner pleinement raison que nos compatriotes étaient de parfaits imbéciles de s'apitoyer sur la douleur des monarchistes italiens.

Et c'est Morinaud, le député de la 1^{re} circonscription de Constantine qui, certainement sans s'en douter, a ouvert les yeux de ceux d'entre nous qui ne voulaient pas voir clair le jeu de nos bons amis transalpins.

Morinaud, interviewé par Tridon, a allumé une poudrière qui a fait explosion chez nos excellents amis.

On a pu lire dans la Dépêche de quelle façon les italiens pour lesquels le gouvernement de Millet réserve ses préférences et ses faveurs nous remercient des attentions que nous avons pour eux.

A part de rares exceptions, ce

sont des vipères que nous réchauffons sur notre sein et le jour venu nous les trouverons debout, devant nous, l'arme au bras, pour nous disputer la conquête de ce sol.

L'Union ne nous a pas maché les sentiments de ses compatriotes.

Elle l'a fait avec une franchise dont nous lui savons gré.

Nous sommes donc avertis et comme un averti en vaut deux le gouvernement à l'impérieux devoir de prendre des mesures en conséquence.

La première, à notre avis, serait d'expurger tous les chantiers gouvernementaux de ces milliers d'Italiens qui ne trouvant plus à gagner leur vie seraient obligés de s'en retourner dans leur pays ce serait autant de moins, la seconde consisterait à empêcher l'entrée du sol tunisien à tout Italien arrivant sans ressources comme ils arrivent généralement presque tous.

Ces deux mesures, excellentes, à notre sens, auraient tôt fait de débarrasser la Tunisie d'une quantité d'Italiens et de ramener l'équilibre entre les deux populations française et italienne de Tunisie.

Il y a encore d'autres mesures à prendre mais celles-là nous nous réservons de les signaler à qui de droit autrement que par la voie de la presse pour ne pas inutilement créer des complications entre les deux gouvernements avant les faits accomplis.

Si, autrefois, nous avons entretenu des relations amicales avec Morinaud nous ne sommes pas aujourd'hui de ses amis politiques, nous ne pouvons cependant nous empêcher de reconnaître qu'il vient de rendre à la France et à la Tunisie un service énorme dont nous tenons à le remercier publiquement.

L'Avenir Tunisien continuant la série de ses interviews a publié cette semaine celle de M. C. Dumergue, l'industriel bien connu.

Notre compatriote a exhalé amèrement ses griefs dans le giron de notre confrère contre l'administration Milletique que nous subissons sans enthousiasme :

— Ah ! oui, la politique ? s'est-il écrié. Je suis découragé, je vous l'avoue. Avec mes amis, nous avons donné tout l'effort que l'on peut donner en faveur de la Colonie. Qu'avons-nous obtenu du Pouvoir ? Rien.

Et le rédacteur a bien soin de souligner le mot rien.

Pourtant M. Dumergue passe pour l'un des plus favorisés du gouvernement parmi les entrepreneurs.

Au moment des affaires de Faschoda on disait couramment qu'il réalisait un bénéfice de plus de trois cent mille francs sur son marché passé avec le génie pour la fourniture des baraquements militaires.

Et M. Dumergue se plaint encore ! Que doivent donc dire ses concurrents toujours évincés devant lui ?

La Tunisie souffre d'un mal qui lui est personnel et que les docteurs ont baptisé de *Millingite*.

Le docteur Delcassé est seul capable de la guérir de ce mal inconnu ailleurs et l'Avenir n'a pas besoin d'aller consulter d'autres médecins pour connaître la maladie dont elle souffre et le remède à lui appliquer pour la guérir.

Échos & Nouvelles

Connait-on rien de plus odieux que la trahison envers un ami ?

Un petit misérable portant robe, que nous voudrions pouvoir marquer au front du stigmate des félons et clouer au pilori pour sa fourberie et sa trahison si la liberté de la presse existait comme en France, a commis ce crime abominable avec cette circonstance aggravante qu'un vil intérêt guidait son ignoble conduite.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour stigmatiser ce drôle qu'il n'y a rien de personnel en l'occurrence.

Mais les lâchetés d'où qu'elles se produisent nous écœurent.

Nous reviendrons sur le cas de ce misérable enjuponné.

Il est question en haut lieu de créer à l'arsenal de Bizerte, un secteur des subsistances et des approvisionnement généraux. A cet effet, et par ordre ministériel, le préfet maritime est chargé de composer une mission dont les membres seront choisis parmi les officiers et agents du port connaissant Bizerte ; plusieurs dessinateurs seront à leur disposition.

Ce personnel prendra passage à bord du paquebot qui part de Marseille aujourd'hui 5 octobre.

M. Audiffren, ce commissaire de police incroyable qui casse du sucre sur ses chefs, vient enfin d'être relevé ses fonctions de commissaire de 4^e arrondissement de Tunis et remis à la disposition du gouvernement français.

Il y a longtemps que cette mesure aurait dû être prise mais enfin, comme on dit, mieux vaut tard que jamais.

On peut bien dire que Morinaud a été mis sous globe à son passage à Tunis.

Les quelques personnes qui l'ont accaparé ne l'ont plus lâché d'une semelle et il a dû trouver embêtante cette garde d'honneur qui n'a plus voulu le quitter.

Quoiqu'il en soit, Morinaud a promis son concours pour nous faire débarrasser de Millet, au besoin, si M. Berthelot renonçait à son interpellation sur la Tunisie, ce qui nous étonnerait, il la reprendrait pour son compte.

C'est le plus mauvais service qu'il pourrait nous rendre car il appartient au groupe infime dit nationaliste qui n'est pas en odeur de sainteté à la Chambre des députés.

Nous n'en remercions pas moins le député de Constantine de ses bonnes dispositions à notre égard.

Le Promeneur a paru dimanche soir transformé en quotidien.

Son rédacteur en chef annonce qu'il est allé présenter le reporter du journal à M. Léal. L'entrevue a été cordiale.

Nous sommes heureux de cette

Absinthe JUNOD

taire pour la Tunisie, 16, avenue de Carthage, Tunis.

Première Marque de Pontarlier
Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire

solution pacifique d'un différent provoqué par un sous-ordre de bas étage se prétendant une victime alors que si M. Léal n'avait été aussi faible à son égard il y a longtemps qu'il aurait été cassé aux gages.

La deuxième division de l'escadre du Nord sous les ordres du contre-amiral Legris, vient d'être affectée au port de Bizerte.

Elle a reçu l'ordre de rejoindre immédiatement son nouveau port d'attache bien que rien ne soit encore prêt à Bizerte.

La France Coloniale sous la signature de notre confrère Bidot-Maillard, vient de publier un virulent article contre M. Millet dont elle annonce le départ imminent de Tunisie.

Nous acceptons avec plaisir, la nouvelle. Waldeck-Rousseau et Delcassé fassent qu'elle se confirme.

Les commissaires de police au titre français détachés en Tunisie se trouvaient dans la position hors cadre et dépendaient uniquement du Gouvernement tunisien.

A la suite d'une récente décision du Ministère de l'Intérieur, ces fonctionnaires seront considérés en Tunisie comme s'ils étaient en fonctions dans un département français.

En demeurant uniquement à la disposition du Ministère de l'Intérieur qui prononcera les mutations et avancements les concernant ils perdent en Tunisie le bénéfice de la solde d'une classe de leur grade que leur grade leur concédait le Gouvernement tunisien.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les Macédoine et les Diana n'ont pas leurs rivales.

Pauvre Millet à quel saint va-t-il se vouer si ses amis les nationalistes le lâchent dans les grands prix à propos de l'affaire de Morès dont le Petit Journal annonce un charbonnement sérieux lors de la reprise immédiate de cette affaire.

Qu'on ne vienne pas nous dire que notre résident ne compte pas dans ce parti dont Méline — un de ses protecteurs — est le chef avéré.

Pauvre Millet, même lâché par ses amis, quelle fin lamentable pour un génie aspirant aux plus hautes situations !

PETIT GUIGNOL TUNISIEN

Ratichon en goguette. — « Viens-tu chez moi, chéri ? » — Dans un hôtel borgne. — Les ombres suggestives. — Sortie mouvementée.

Je crois que j'ai raconté, il y a déjà quelques mois, l'histoire de ce père gris, blanc ou noir, je ne sais plus au juste de quelle couleur, qui folichonnait les après-midi durant avec une jeune et jolie payse qu'il apprenait à toucher du piano et de la clarinette si j'en croyais sa famille scandalisée de la liaison extra-conjugale dont s'accommodait parfaitement le mari.

Mais tout de même nos frocards conservent un certain décorum, ils ne s'affichent pas comme ce ratichon dont Gaston Laporte, de l'Intransigeant, nous raconte l'aventure.

Je m'en voudrais, en ce pays de bigots où tous les cogots de la création depuis le résident Millet jusqu'au dernier des gallonnards semblent s'être donnés rendez-vous de ne pas la mettre sous les yeux des lecteurs de ce journal.

Oyez donc : La nuit dernière, dit Gaston Laporte, vers onze heures, les rares passants qui longeaient le boulevard Richard-Lenoir pouvaient apercevoir, se profilant dans l'ombre, une

silhouette d'homme qu'ils reconnaissent facilement être celle d'un serviteur de Dieu. Mystérieusement cette ombre glissait, furtive, rapide, éclairée parfois par la lueur des verrières.

Déambulant à cette heure de la nuit, quel saint pouvait invoquer ce digne homme ? Nous aimons à croire que ce fut saint Antoine, car à l'instar de ce digne patron, le démon tentateur lui apparut tout à coup sous la forme gracieuse d'une petite femme rondelette, à l'allure délurée, à l'œil et au geste provocateurs.

— Viens-tu chez moi, chéri ? Cette proposition susurrée par cette fille d'Eve avec toute la discrétion et le respect que lui inspirait l'habit que portait l'homme auquel elle s'adressait, rappela à celui-ci que pour être curé on n'est pas moins homme....

Le couple chemina côte à côte et bientôt s'arrêta devant une maison sinon louchue, du moins borgne, qui

Au-dessus de l'huis clos, un globe de verre illuminé par la flamme vacillante d'un bec de gaz laissait lire l'enseigne :

Chambres depuis 2 francs La porte étroite et basse s'entrouvrit, puis se referma brusquement sur les deux amants d'aventure.

Cependant, quelques méchantes âmes — ils s'en trouve toujours — qui avaient suivi, de loin, le manège du bon curé, se groupèrent autour de la maison, abri peu sûr des amours clandestines. Les quolibets et les lazis allèrent leur train, s'échangeant tantôt ironiques, tantôt amers pour le représentant de notre sainte mère l'Eglise, qui ne s'était pas montré assez inébranlable devant les char-

Mais un cri de joie se fit entendre. Une fenêtre de l'hôtel venait de s'éclairer. Deux ombres se détachant nettement sur les rideaux, comme sur un écran cinématographique, allaient et venaient dans des attitudes suggestives et pleines d'expression. Hélas ! les plus beaux spectacles sont les plus courts. On vit le ratichon enlever son chapeau, telle une chauve-souris qui s'envole, et ce fut tout. La lueur s'éteignit et tout disparut.

Quelques instants s'écoulèrent. Les curieux devenaient plus nombreux et chacun attendait impatiemment la sortie du curé et de sa donzelle. Enfin la voilà ! La porte s'ouvre :

— « Cythère ! tout le monde descend ! » crie un facétieux.

Le ratichon lève les bras en l'air. Allait-il bénir ?

Sa compagne, comprenant ce qui se passait, s'esquiva, laissant l'infortuné en proie à la foule impie qui le suivit. Affolé, le ratichon retroussa sa soutane et, grotesque, implorant l'intervention d'un agent, se sauva, pareil à un corbeau, et disparut dans la nuit.

P. P. C. GUIGNOL.

M. Millet fait expliquer, par son journal, par suite de quelle circonstance la lettre fixant l'audience accordée par M. Loubet à la délégation ouvrière tunisienne ne lui est pas parvenue.

Nous voulons admettre pour véridique la raison résidentielle, mais il faut avouer qu'elle est un peu tirée par les cheveux.

Enfin, M. Millet n'aurait pas commis une petite goujaterie à l'égard de M. Loubet.

Nous préférons cela.

Sus aux renégats !

Nous n'avons jamais été aussi dur que l'Unione pour les Italiens, naturalisés français, généralement par intérêt.

Notre chauvin confrère termine ainsi sa réponse à l'interview de Morinaud publié par la Dépêche :

Parfaitement, monsieur Tridon, nous attendrons, et comme nous vous tenons pour un homme avisé, nous ne vous cacherons pas l'admiration que provoque chez nous la désinvolture avec laquelle vous semblez admettre que l'adage mercenaire *Ubi bene, ibi patria* soit de nature à satisfaire l'ambition des Italiens de Tunisie, qui pratiquent avec une ardeur profonde le culte de la patrie.

Il vous faudra attendre un certain temps, c'est nous qui vous le disons, avant de voir les Italiens attelés au Char de l'Esclavage, entrevu par vous en un songe fantastique.

Cette campagne que, depuis quelque temps, une coterie mène contre les Italiens, tout en en faisant ressortir la loyauté et le but honorable commence à prendre un caractère plutôt odieux, et nous, qui voyons parfaitement où l'on veut en venir, nous la dénonçons à la vigilance de notre Gouvernement et à l'attention de nos représentants, parce que nous veillons, en gens avertis, et que nous nous tenons sur nos gardes contre toute surprise.

Il ne nous est pas possible d'abandonner à l'aventure et à l'hystérie politique(?) une aussi importante agglomération de nationaux, qui, par la dignité de l'œuvre qu'elle poursuit a droit à toute la bienveillance et à toute la sollicitude des frères d'Italie, qui ne seraient pas très heureux d'apprendre qu'il ne suffit pas, en Tunisie, de travailler pacifiquement mais qu'il faut encore se soumettre à l'esclavage et se préparer à l'acte humain le plus odieux et le plus haïssable : la trahison envers la patrie.

Nous sommes parfaitement d'accord avec l'Unione sur l'acte humain le plus odieux et le plus haïssable : la trahison envers la patrie.

Mais pourquoi diable fait-il commerce d'amitié avec des renégats de son pays qui n'ont demandé la naturalisation française non par amour de la France mais par un intérêt vil et cupide devenant ainsi odieux aussi bien aux Français qu'aux Italiens ?

Peut-on être ramolli au point d'écrire des énormités pareilles :

Il est véritablement navrant de voir un pays dont le régime du protectorat a fait, jusqu'à présent, la prospérité, demander qu'on lui retire son autonomie, sa liberté, ses privilèges, sous prétexte qu'il en coûtera 20 francs de moins par tête.

Mais qui donc réclame parce que nous payons 20 francs de plus que nos compatriotes des autres colonies ?

La Colonie réclame l'annexion parce que M. Millet l'a ruinée, l'a mise sur la paille.

On a malheureusement vu ce qu'était le protectorat entre les mains d'un homme inhabile et incapable cependant paraissant doué des qualités nécessaires qu'il faudrait pour administrer intelligemment un pays pauvre comme la Tunisie.

Le protectorat est un régime hybride qui peut convenir aux antipodes mais absolument mauvais aux portes de la Métropole où nous avons encore quelques notions de nos droits de citoyens français.

Faut-il être abruti pour avancer cela ?

L'ASSASSINAT DE MORÈS

Cette affaire paraissait depuis longtemps étouffée dit la Politique Coloniale. Elle vient de se rouvrir d'une façon bien imprévue. Voici ce que nous lisons dans le Petit Journal :

« Ces jours derniers, en vertu d'une commission rogatoire émanant du premier président de la Cour d'Alger, M. Delahaye, qui réside à Chantocelle, près de Cressanges, a été interrogé par le juge d'instruction de Moulins. Son audition n'a pas duré moins d'une journée entière. M. Delahaye a fourni au magistrat des renseignements d'une précision et d'une importance telles qu'on peut d'ores et déjà prévoir que cette af-

faire fera à brève échéance l'objet d'un procès sensationnel.

Lors de son interrogatoire, M. Delahaye était accompagné du fils d'un général tunisien qui fit partie de la mission de Morès, à l'organisation de laquelle il avait d'ailleurs présidé, et qui, pour avoir voulu percer le mystère dont était enveloppé le meurtre de son malheureux compagnon, fut, en vertu d'un ordre signé de la main du bey, son propre cousin, déporté dans un fort du golfe de Gabès, d'où il parvint à s'évader après une assez longue détention.

L'instruction, confiée au magistrat moulinois, n'a été qu'ébauchée au cours de ce premier interrogatoire. Elle reprendra dès que M. Delahaye se sera procuré les photographies des documents dont il compte se servir à l'appui de ses déclarations. »

INFORMATIONS

Oncle et neveu

Un jeune homme de trente ans environ se présentait au commissariat de police de la rue d'Amboise, dit l'Aurore et faisait la déclaration suivante :

« Je me nomme M. Abraham Cohen, je suis Belge et je suis venu à Paris avec ma femme et mon oncle, M. Isaac Lévy, courtier en diamants comme moi.

« Nous nous séparâmes chaque matin tous trois, ma femme restant à l'hôtel où nous sommes descendus, mon oncle et moi nous allions placer nos produits, chacun de notre côté.

« Or, j'ai acquis la conviction que ma femme et mon oncle se retrouvaient après mon départ et se rendaient dans l'hôtel qui est situé justement en face de votre commissariat ; inutile de vous dire pour quoi faire. Ils y sont actuellement et je viens demander au commissaire de police de venir constater le flagrant délit. »

On fit comprendre à l'époux malheureux que le commissaire de police ne pouvait procéder à une pareille opération de sa propre autorité, mais seulement sur l'ordre du parquet.

M. Cohen, furieux, alla se poster devant l'hôtel où se trouvaient les coupables.

Bientôt, M. Lévy parut. En apercevant son neveu, il chercha à prendre la fuite. Mais M. Cohen se lança à sa poursuite en criant : « Arrêtez-le ! arrêtez-le ! »

Croyant avoir affaire à un voleur, des passants se précipitèrent sur le pauvre homme qui fut conduit au commissariat de police avec force horions.

Pendant ce temps, M. Cohen reprenait sa faction pour attendre sa femme. Celle-ci, prévenue, refusa de sortir.

La foule, qui s'était amassée aux abords de l'hôtel, fut rapidement mise au courant de ce qui se passait.

Et bientôt les quolibets se mirent à pleuvoir sur l'époux malheureux qui n'en continua pas moins sa faction.

Vers onze heures du matin, la rue était pleine de monde et la circulation interrompue.

Le secrétaire du commissariat se rendit alors auprès de la jeune femme. Celle-ci refusa énergiquement de sortir avant que son mari ne se fût éloigné.

On parvint non sans peine à décider M. Cohen à abandonner son poste. L'épouse infidèle se rendit alors au commissariat, où elle consentit à signer, ainsi que son complice, une déclaration qui permettra à son mari d'obtenir le divorce.

Doux pays !

Par jugement du Tribunal de Commerce de Tunis du 28 septembre 1900, le sieur A. Grazzini, entrepreneur à Tunis, route des Abattoirs, a été déclaré en état de faillite.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Tunis du 28 septembre 1900, le sieur Auguste Hauerwas, 9, rue Amilcar, Tunis, a été déclaré en état de faillite.

Par jugement du 28 septembre 1900 le Tribunal de Commerce de Tunis a reporté la date de la cessation de paiements au 16 février 1898, et a dit que la Société Doura frères se compose de Nicolas Doura et Apostolo Doura.

Chronique locale et régionale

Cléricalisme juif

La plupart des magasins juifs

étaient fermés, mercredi, à l'occasion du Yom-kippour ou fête du grand pardon.

La ville ne présentait pas son aspect animé de tous les jours notamment dans les souks, les rues de l'Eglise et de la Kasbah qui avaient un l'air désolé.

Conformément à la promesse que son ingénieur en chef avait faite au Comité d'Hivernage, la Cie du B.-G. va mettre, cet hiver, des trains express en circulation entre Constantine, Bône et Tunis.

Elle vient, à cet effet de recevoir six machines puissantes d'un modèle semblable à celles du Mont-Cenis.

De plus, ces trains seront munis d'un wagon-restaurant dont les voyageurs diront le plus grand bien.

Nous félicitons la Cie du B.-G. des innovations qu'elle va apporter à sa voie large et espérons qu'elle les étendra aussi à son réseau tunisien.

La " France Coloniale "

46, rue Saint-Anne, Paris — Abonnement : Tunisie, un an : 7 fr.

M. Néel, receveur de l'enregistrement, 6^e classe, à Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), est nommé receveur en Tunisie, même classe.

M. Villatte, procureur de la République à Château-Thierry nommé substitut en remplacement de M. Vial est arrivé ces jours derniers à Tunis.

Nous lui souhaitons une cordiale et sympathique bienvenue.

La meilleure fine Champagne

Courvoisier-Curlier

La demander dans tous les cafés et brasseries.

Bizerte

A l'occasion de la venue des ministres de la marine et de la guerre à Bizerte nos voisins projettent de donner une grande fête vénitienne accompagnée d'un magnifique feu d'artifice.

Le vieux port de Bizerte se prête admirablement à une fête vénitienne aussi sommes-nous certain que nombre de nos compatriotes voudront y assister.

La Cie du B.-G. rendrait service en mettant en marche, ce soir-là, un train partant de Bizerte pour Tunis vers dix heures du soir.

Bizerte voit tous les jours s'augmenter le nombre des maisons de premier ordre qui jusqu'ici n'avaient leur dépôt qu'à Tunis.

Nous apprenons, en effet, que M. Léon Solet, établi à Bizerte une succursale de sa maison de Tunis où les cafetiers, hôteliers, restaurateurs et négociants en spiritueux trouveront toujours les meilleures marques en liqueurs fines, spiritueux et vins fins.

La Direction de cette succursale est confiée à M. Gauteron son gendre à qui nous souhaitons bonne chance et prospérité.

Brasserie du Phénix

M. F. Macheret, ayant cédé l'exploitation de sa Brasserie du Phénix informe sa clientèle de la ville et de l'intérieur de la Régence que ses bureaux et entrepôts sont transférés rue d'Angleterre.

C'est à cette adresse que devront être envoyées toutes les commandes de gros.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Le Casino d'Hammam-el-Lif donne après-demain dimanche les deux dernières fêtes à l'occasion de la clôture de la saison estivale, irrévocablement fixée à dimanche soir.

Avant de nous quitter les artistes et l'administration ont organisé pour leurs adieux une matinée et une soirée, qui attireront une foule con-

sidérable qui n'aura qu'à se féliciter d'y avoir assisté.

La Direction elle-même apportera son concours à ces deux fêtes de clôture afin que rien ne cloche.

M. Rival l'excellent comique des Ambassadeurs de Paris qui, chacun le sait, remplit depuis plus d'un mois au Casino les rudes fonctions d'administrateur se promet un dernier succès dans ses monologues et chansons spéciales qu'il nous dira et chantera en costumes de *Titi* et de *gavroche*.

A ce sujet, nous croyons nous faire l'écho du public qui dimanche l'a fort applaudi et félicité de s'être enfin défilé de son impeccable mais un peu trop éternel costume vert cocotte.

Bordès, à qui nous n'avons plus à adresser d'éloges, les ayant toutes méritées et eues, se distinguera dans ses chansons essentiellement créées pour lui et où il est supérieur comme chanteur et surprenant comme gambilleur.

Mlle Milga de Parme sortira aussi de son répertoire quelques morceaux choisis de nos opéras et traductions et se révélera une dernière fois l'artiste délicate que nous avons appréciée dès ses débuts.

Mlle Wilda en nous chantant admirablement quelques romances de son répertoire emportera comme toujours les bravos du public.

Enfin M. et Mme Loëdy, les inimitables danseurs à transformations iront jusqu'à n'omettre aucunes des scènes chorégraphiques qui les ont tant fait goûter et applaudir durant leur engagement prolongé par la direction encouragée qu'elle y a été par le succès qui ne s'est jamais démenti pour M. et Mme Loëdy.

Et pour n'oublier personne disons enfin que toutes les gaies et riantes petites artistes qui composent le bataillon féminin d'Hamman-El-Lif se prodigueront jalousement dans leur numéro. Quelques-unes nous reviendront un jour espérons le occupant des vedettes sur nos affiches de stations estivales, telles Nina Laure, Odette et la suave Berka.

Nous croyons être les interprètes des admirateurs de notre belle plage, de la coquette résidence d'Hamman-el-Lif, ainsi que de tous ceux qui fréquentent l'hôtel et le Casino pour adresser en leurs noms à la Direction et à tous ceux à qui une charge quelconque incombait toutes nos félicitations et d'encouragements pour la façon dont tout le monde s'est admirablement acquitté de sa tâche.

Avis important :

L'Hôtel et le Restaurant du Casino restent ouverts toute l'année.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.

Dr Ph. Bernard.

A vendre un bon cheval de trait ou de labour, grande taille, huit ans, prix demandé 150 francs.

S'adresser à M. Casanello à la Société des sables de Klédia à la gare des marchandises, rue de Portugal.

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, lundis et vendredis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.
Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

VERMOUTH

D O L I N

DOLIN — Chambéry

Seul représentant pour la Tunisie
L. SOLET, 16, avenue de Carthage,
TUNIS

VINS ET COMESTIBLES

GROS M^{re} V^{ve} MARRILLIÉ DÉTAIL

TUNIS — 10, Rue d'Italie, 10 — TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr}30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

Société des sables de l'oued Miliane

(DITE KLÉDIA)

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.

GRAVIER POUR JARDINS A 7 FR. LE M.-C.
S'adresser à son représentant à la Gare Française

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de Carthage
Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts
dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins
7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuer les microbes que s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NÉE

HORS CONCOURS

Exposition Universelle PARIS 1900

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE

LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux
et 26, Rue d'Engliem, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
7, Rue des Glacières, 7
Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE
Salle de restaurant au premier

Bière brune et blonde supérieure
SALON — JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES

MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

❖ BILLARDS ❖

A. SEGUIN
BORDEAUX
Membre du Jury
Hors Concours
Exposition Internationale
BORDEAUX
1895

TEINTURE INSTANTANÉE D'RICHARD'S
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RÉGULER et RAFFIRMER les CHEVEUX et la BARBE

Vente
DANS
toutes les
bonnes
PARFUMERIES
PHARMACIES et
DROGUERIES.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Société de Pétales Russes

C. P. MUSCAT

THE PETROLEUM COMPANY

DÉPÔT : 23, Rue de Besançon

BUREAUX : 24, Rue de Metz

GRANDE BRASSERIE DE MAXÉVILLE

TUNIS — Rues Amilcar et Hannon — TUNIS

FÉLIX GUICHARD, propriétaire

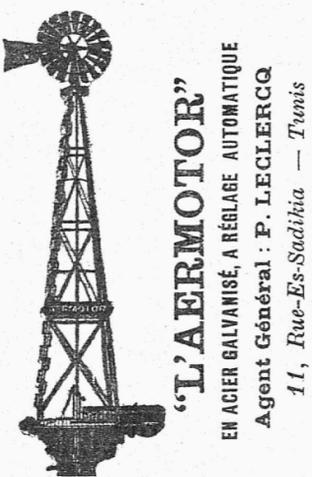
RESTAURANT A LA CARTE, CUISINE ET CAVE DE PREMIER ORDRE

Spécialités de plats du jour — Glaces, sorbets et pièces montées

SOUPEURS APRÈS LES SPECTACLES

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR EN FûTS, BOUTEILLES ET BOCS

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Cap. 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.



"L'ERMOTOR"
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général: P. LECLERGO
11, Rue-Es-Sadikia - Tunis

ZAGHOUAN
HOTEL DU BEL OMBRAGE
Tenue par M^{me} Fieurgant
Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confort

BANQUE DE TUNISIE
SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes - Dépôt à vue et à échéances fixes - Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports - Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens - Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.
Souscriptions - Emissions

Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL
de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

TRANSIT & CAMIONNAGE
COMBALUZIER & FARINE
Tunis, 8, rue de Portugal
et nouveau port (quai ouest)
Commissions et Consignations.
- Expéditions et transports pour tous pays. - Formalités en douane. - Spécialité de déménagements. Emballage de Mobiliers
Vastes magasins de dépôt.

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESEUR
Bureaux: Place de la Gare Française. - Magasins: rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira - TUNIS
VEUVE C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Hotel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilear - TUNIS
Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50 - Appartements confortables à louer pour familles
Prix très réduits, - Pension très soignée

G^{DE} Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B. PROPRIÉTAIRE
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
Cuisine soignée - Service irréprochable
Consommations des premières marques

GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE
Succursale de Tunis, 8, rue Malta-Srira
Pour éviter tout retard dans les livraisons, les commandes devront être adressées à l'avenir à M.R. MARTIN, directeur de la succursale, 8, rue Malta-Srira, ou 17, rue de Portugal, à Tunis.
La succursale ayant décidé la suppression des intermédiaires et se chargeant à l'avenir de toutes les expéditions, prie sa nombreuse clientèle de se mettre en garde contre la fourniture, sous l'étiquette de glace hygiénique algérienne, de produits imitatifs et inférieurs.
Expéditions dans toute la Régence; poids garanti. Prix réduits

T AVERNE ALSACIENNE
TUNIS - AU PORT - TUNIS
Etablissement nouveau de tout premier ordre
PIERRE DURAND, propriétaire
M. Durand a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans son établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.
Service à chaque repas: hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Frommage et deux desserts.
On prend des pensionnaires. - Consommations de marque

BOULANGERIE MÉRIDIONALE
PÂTISSERIE-CONFISERIE
48, Rue Al-Djazira. - TUNIS
C. FÉBRIER
Spécialité de pain diogène - Livraison à domicile

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

J. CHEVALIER
TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS
REPRÉSENTANT GÉNÉRAL
de la Société Industrielle des Téléphones de Paris
CAPITAL: 18 Millions de Francs
FOURNITURE GÉNÉRALE POUR L'ÉLECTRICITÉ
CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES EN TOUS GENRES
Machines à écrire "Remington"
Extincteurs et Avertisseurs d'Incendie
Remises spéciales à Messieurs les Electriciens
ASSURANCES: INCENDIE, VIE, GRÊLE
Demander prix, catalogues et renseignements à M. J. CHEVALIER
TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS

MAISON MODÈLE
Avenue de France et rue de Bone, Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

VINS ET EAUX-DE-VIE
du Domaine de Potinville
M^{ME} HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
- ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et soupers
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DÉTAIL: Avenue de Carthage

RESTAURANT de la FOURMI
Tenue par P. ROSSI
TUNIS - RUE D'ITALIE - TUNIS
Casse-croûte à toute heure de la journée.
Cet Etablissement est complètement restauré à neuf
Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 franc 25
Potage, 0 fr. 15 - Portions, 0 fr. 20

Cuisine et service irréprochable
Se recommande à MM. les Fonctionnaires Civils et Militaires, ainsi qu'à la Classe ouvrière
Débit: 35 millions de Bouteilles
Eaux Minérales Naturelles de GOUZAN
MÉDAILLE D'OR
SOURCE BERTRAND
L'analyse bactériologique démontre que la source Bertrand ne contient aucun microbe. Elle se conserve indéfiniment inaltérable.
Dépôt pour la Tunisie: Léon Solet, 16, avenue de Carthage;
Vente au détail: M. Vigué, négociant en vins à la Marine;
Mme Marillière, rue d'Italie.

VINS DU HAUT-MORNAG
de la propriété de MM. MORET ET BOUSSAND
CHEZ M. DEPLANCHE FILS
Cité d'Alsace-Lorraine
Livraisons en bordelaises, petits fûts, bonbonnes

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe: à vue, 2 1/2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur français Ville-de-Sfax, capitaine Durand, partira directement pour Marseille le 6 octobre 1900.
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADIA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE
C^{IE} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
- DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
- DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Melhia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
- DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
- A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin,
- A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h.
- POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
- DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Melhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gênes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES À GRANDE VITESSE
Itinéraire: Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
à dater du 12 juin 1900 au départ de Marseille
Départ de Marseille le Lundi midi.
Arrivée à Tunis le Mardi 7 h. 30 soir
Départ de Tunis le Mercredi 4 h. soir.
Arrivée à Malte le Jeudi 10 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis le Jeudi 5 h. soir.
Arrivée à Tunis le Vendredi 11 h. matin.
Départ de Tunis le Vendredi 8 h. soir.
Arrivée à Marseille le Dimanche 3 h. 30 matin.
Itinéraire: Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille
à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille
Départ de Marseille le Vendredi midi.
Arrivée à Bizerte le Samedi 8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte le Samedi minuit.
Arrivée à Tunis le Dimanche 5 h. matin.
Départ de Tunis le Dimanche 2 h. soir.
Arrivée à Sfax le Lundi 8 h. matin.
Départ de Sfax le Lundi 6 h. soir. (1)
Arrivée à Sousse le Mardi 5 h. matin.
Départ de Sousse le Mardi 3 h. soir.
Arrivée à Tunis le Mardi minuit.
Départ de Tunis pour Bizerte le Mercredi midi 30.
Arrivée à Bizerte le Mercredi 4 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille le Mercredi 10 h. soir.
Arrivée à Marseille le Vendredi midi 30.
(1) Départ fixe à 4 h. du soir en hiver, du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

INDUSTRIE FUNÉRAIRE
FÉLIX FISCHÉL
diplômé de l'école nationale des beaux-arts
TUNIS - 31, rue Bab-el-Kadra, 31 - TUNIS
Vastes dépôts et ateliers en face la cimetièrre du Belvédère
Chapelles, Caveaux, Mausolées, Entourages, Croix en tous genres: forgé, fonte, bois et pierre. Gravure et Sculpture. Vente de marbre gros et détail. Envoi de dessins et croquis sur demande. Entretien de tombes.
Magasin d'exposition - Marbre, gros et détail
Expéditions dans l'intérieur

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
VENTE et LOCATION D'ILLUMINATIONS et DE DÉCORATIONS
DRAPEAUX et TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
Dorure sous verre - Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophéniques, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
entrepositaire
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^{ie}, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
Entrepôts et bureaux: 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. Louis FOUBERT
Courtier Maritime et Commercial
TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS
CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
Service spécial de Déménagements
MAGASINS DE DÉPÔTS

BUFFET HOTEL DE LA GARE
A. DEPOUZIER propriétaire
ÉTABLISSEMENT DE 1^{ER} ORDRE
Ne pas confondre avec le TERMINUS-HOTEL
Restaurant à prix fixe et à la carte
ON PREND DES PENSIONNAIRES